



218 2024

Mairie de TREBONS
23 Avenue Victimes du 11 juin 1944
65200 TREBONS
Téi : 05 62 95 30 21
trebons.mairie@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2024

Présents : Yves PUJO Maire – Julien PUJO – Raymond DUSSAU – Jean Philippe CHAYE – Michèle BLONDY (Adjointes) – André DUBAU – Benoît MONMAYRANT – Valérie DUBOE – Didier REGANA – Stéphane PUJO – Florian BOUEILH – Jean Pierre BEY – Roland GUICHARD

Absents-excuses : Nicolas GOUZE – Frédéric FRANTZ

Secrétaire de séance : Julien PUJO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 juin 2024 :

Lecture est faite au Conseil Municipal du compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2024

Aucune remarque n'est formulée.

Compte rendu approuvé à l'unanimité : 13 voix pour

ETUDE DU DISPOSITIF MIS PAR L'ETAT POUR LES TARIFS DE CANTINE SCOLAIRE EN MILIEU RURAL :

Dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté , le gouvernement a déployé le dispositif des cantines scolaires à 1 € en milieu rural visant à réduire les inégalités alimentaires, aider les familles défavorisées et soutenir les petites Communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal et fait lecture du dispositif mis par l'Etat qui fixe les tarifs de cantine scolaire en milieu rural et les conditions des aides.

219.2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, 13 voix pour,

- acceptent les tarifs proposés
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale

DELIBERATION SUR L'AVANT PROJET DES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE ET EXTERIEURS Y COMPRIS APPEL A CANDIDATURES POUR MAITRISE D'OEUVRE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 et le CAUE pour le projet cité en objet.

Monsieur le Maire indique que pour poursuivre l'opération, il s'avère nécessaire de s'entourer de prestataires d'études et notamment une maîtrise d'oeuvre regroupant les compétences nécessaires à l'élaboration du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité 13 voix pour, décide :

- d'approuver le dossier de faisabilité préconisé par l'ADAC et le CAUE
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et notamment de désigner un maître d'oeuvre

Clôture séance 22 H 00

